



Durabilité

Introduction

AngloGold Ashanti (AGA) veut que les communautés et les sociétés dans lesquelles nous opérons soient mieux loties du fait de la présence d'AGA. AGA s'engage à ne pas nuire, à faire un usage responsable des ressources naturelles et à contribuer au développement durable:

- s'engager avec les gouvernements, les communautés et nos autres parties prenantes de manière proactive, respectueuse et transparente, conformément aux valeurs de notre entreprise et aux engagements volontaires que nous avons adoptés;
- respecter des droits de l'homme internationalement reconnus et prendre en compte des impacts négatifs partout où nous exerçons nos activités;
- rendre compte de nos performances aux parties prenantes internes et externes, de manière opportune et transparente ; et
- disposer des ressources, des systèmes et des capacités nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

Nous nous sommes engagés à respecter les [Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#) et nous chercherons des moyens d'honorer les principes des droits de l'homme internationalement reconnus lorsque nous serons confrontés à des exigences contradictoires ou peu claires.

La portée de cette politique est globale et elle s'applique à tous les directeurs, employés, entrepreneurs et consultants d'AGA. Toute référence à AGA inclut ses filiales et sociétés affiliées, y compris toutes les mines individuelles qui opèrent en leur propre nom.

Principes

Nous respectons les droits de l'homme.

Le respect des droits de l'homme est un élément essentiel de la vision et des valeurs d'AGA. Il est fondamental pour notre valeur consistant à traiter chacun avec dignité et respect.

Nous respectons les droits de l'homme de toutes nos parties prenantes, y compris les droits des peuples indigènes et des groupes vulnérables, et nous respectons les valeurs, les traditions et les cultures des communautés locales et indigènes dans lesquelles nous opérons.

Nous mettons en œuvre notre engagement à respecter les droits de l'homme en évaluant les impacts négatifs liés à nos opérations, à nos produits ou services et à notre chaîne d'approvisionnement, et lorsque nous opérons dans des zones post-conflit ou à faible gouvernance, nous veillons à ce que le déploiement de nos forces de sécurité soit conforme aux [Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme](#).

Cela inclut l'engagement avec les détenteurs de droits potentiellement affectés tout au long du cycle de vie de nos opérations et la prise en compte de leurs points de vue lors de l'élaboration de mesures d'atténuation, et nous nous engageons à travailler avec la société civile et les institutions pour faire avancer le travail sur les droits de l'homme, en soutenant les défenseurs des droits de l'homme.

CE DOCUMENT N'EST PAS CONTRÔLÉ EN FORMAT PAPIER			
Nom du document	Politique en matière de durabilité		1 de 3
Propriétaire du document	Directeur général	Dernière approbation par	Conseil de l'AGA
Date de l'émission	1/03/2024	Date de la prochaine révision	1/03/2027



Nous cherchons à éviter de causer ou de contribuer à des impacts négatifs par nos propres activités. Lorsque les impacts ne peuvent être évités, nous cherchons à y remédier par des mesures correctives appropriées. Nous avons mis en place des mécanismes de réclamation efficaces afin que les réactions et les griefs de la communauté puissent être reçus, examinés et traités aussi rapidement que possible.

Nous respectons l'environnement.

Nous nous efforçons d'obtenir des résultats durables en gérant de manière responsable les ressources naturelles dont nous sommes les gardiens et en réduisant au minimum le potentiel de nuisance environnementale de nos activités.

Nous nous conformerons aux lois applicables et aux engagements volontaires que nous avons adoptés et nous intégrerons la gestion de l'environnement dans notre mode de fonctionnement, en encourageant la responsabilité environnementale parmi nos employés et nos partenaires commerciaux. Nous améliorerons continuellement nos systèmes de gestion environnementale et nous nous tenons responsables de nos performances environnementales.

Nous identifions et évaluons de manière proactive les menaces et les opportunités, en mettant en place des solutions pratiques pour réduire nos risques et nos responsabilités environnementales. Nous gérons les résidus et les installations de lixiviation en tas pour protéger et préserver la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Nous nous efforçons de prévenir la pollution et de minimiser la production de déchets issus de nos activités, notamment en recherchant des solutions innovantes pour nous adapter aux effets du changement climatique, atténuer notre empreinte carbone et contribuer à la protection de la biodiversité dans les zones où nous opérons. Nous veillons à ce que les ressources soient disponibles pour répondre à nos obligations de fermeture.

Nous voulons que les communautés et les sociétés dans lesquelles nous opérons soient mieux loties grâce à la présence d'AngloGold Ashanti.

Nous nous efforçons d'entretenir des partenariats communautaires fondés sur le respect et la confiance mutuels. Un dialogue approprié mené dans un esprit de transparence et de bonne foi est essentiel pour promouvoir des partenariats productifs, respectueux et mutuellement bénéfiques dans les communautés où nous opérons.

Nous souhaitons laisser un héritage de valeur durable en engageant et en consultant les parties prenantes potentiellement intéressées et affectées, tout au long du cycle de vie de nos opérations, de manière proactive, cohérente, transparente, informée et inclusive, dans le but de déterminer la manière la plus efficace de créer une valeur partagée et de prendre en compte leurs points de vue lors de l'élaboration de mesures d'atténuation.

Nous nous efforçons d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, comme le reflète la [déclaration de position de l'ICMM sur les peuples autochtones et l'exploitation minière](#) en formalisant ce consentement dans des accords lorsque cela est possible.

Nous travaillons en partenariat avec les sociétés où nous opérons pour promouvoir le développement social et économique de nos communautés d'accueil, en soutenant l'emploi local et les initiatives d'approvisionnement lorsque cela est possible.

Nous acquérons et utilisons les terres de manière à garantir l'exécution efficace de nos activités commerciales, tout en obtenant le consensus le plus large possible parmi les personnes intéressées. Nous évitons la réinstallation et les autres formes de déplacement dans la mesure du possible, et lorsque cela s'avère nécessaire, nous serons guidés par les bonnes pratiques internationales, en cherchant à minimiser et à atténuer les impacts négatifs potentiels sur le plan environnemental, social, culturel et économique dans toute la mesure du possible.

CE DOCUMENT N'EST PAS CONTRÔLÉ EN FORMAT PAPIER			
Nom du document	Politique en matière de durabilité		2 de 3
Propriétaire du document	Directeur général	Dernière approbation par	Conseil de l'AGA
Date de l'émission	1/03/2024	Date de la prochaine révision	1/03/2027



Nous encourageons la coexistence avec l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) légitime et nous soutiendrons le développement d'initiatives ASM ordonnées et viables en collaboration avec les principales parties prenantes, y compris les gouvernements hôtes.

Nous nous assurons que des ressources adéquates sont disponibles en fonction des risques sociaux, des impacts potentiels et des opportunités socio-économiques, tout au long du cycle de vie de nos opérations. Nous travaillons à l'amélioration continue de nos systèmes de gestion sociale afin que nos obligations en matière de performances sociales soient respectées.

Nous nous engageons à collaborer avec le gouvernement et les autres parties prenantes.

Nous nous engageons à collaborer avec les gouvernements, les organismes intergouvernementaux et nos autres parties prenantes à tous les niveaux de manière proactive, respectueuse et transparente, conformément aux valeurs de notre entreprise et aux engagements volontaires que nous avons adoptés.

Nous surveillerons nos principaux environnements législatifs, politiques et stratégiques. Nous participerons et contribuerons activement au discours de politique publique national et international sur le secteur minier, notamment en collaborant avec les associations industrielles nationales et internationales et, dans la mesure du possible, en participant à la réflexion sur l'industrie. Nous communiquerons de manière transparente avec les gouvernements en ce qui concerne la performance de notre entreprise, nos besoins en tant qu'investisseur et employeur, et les réalités de l'industrie et du secteur dans lesquels nous opérons.

Nous engagerons un dialogue régulier, ouvert et respectueux avec le gouvernement à tous les niveaux afin d'aligner les intérêts et de travailler ensemble pour développer de manière responsable et partager les bénéfices des ressources naturelles du pays, tout en promouvant la redevabilité. Nous nous associerons et soutiendrons les gouvernements et les communautés afin de promouvoir des résultats socio-économiques positifs pour l'entreprise et pour les gouvernements et les communautés qui accueillent nos opérations.

Nous soutiendrons et défendrons les processus d'approbation des licences/permis des pays hôtes de manière collaborative et transparente afin de garantir et de maintenir nos licences légales d'exploitation, et de protéger et de maintenir notre réputation pour aider à obtenir l'accord et l'approbation des gouvernements et de la société pour nos activités commerciales, y compris la licence sociale d'exploitation.

CE DOCUMENT N'EST PAS CONTRÔLÉ EN FORMAT PAPIER			
Nom du document	Politique en matière de durabilité		3 de 3
Propriétaire du document	Directeur général	Dernière approbation par	Conseil de l'AGA
Date de l'émission	1/03/2024	Date de la prochaine révision	1/03/2027